

A 2026 - 016

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DU 1^o et/ou 3^{ème} GROUPE (alcool $\leq$ 18°)

COMMUNE DE REDESSAN

Je soussigné (e), (nom et prénom)

LACROIX Marie-France

domicilié (e) à . 27

rue des castors

30129 manduel

police assurance responsabilité civile n°

agissant en qualité de " :

Présidente de

l'association des

parents d'élèves du

collège Via domitia

personne physique,

représentant de l'association (ou de la société)

l'association des parents d'élèves

du collège Via domitia

fonction (président, secrétaire, trésorier....

si association sportive, numéro d'agrément : .

solicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire, du 1^o et/ou 3* groupe (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels $\leq$ 18°)

qui se tiendra à (adresse complète du lieu)

Redessan salle des fêtes rue de la république

le (date) 15

fevrier 2026

de (heure de début) 16h à

21h

à l'occasion de la manifestation suivante : Loto

APECVD

Nombre d'autorisations déjà obtenues :

...0... 5 pour une association "

...../ 10 pour une association sportive

agrée(2)

à (heure de fin)

...../2 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère agricole)

..... 4 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère touristique (au bénéfice d'une station classée et commune touristique),(2)

à l'occasion de la manifestation suivante :

Article 2 : Le cas échéant "

L'heure d'arrêt des ventes de boissons est fixée à :

2 heures

Les contenants en verre sont interdits hors des établissements, restaurants, bars autorisés à vendre de l'alcool.

Article 3 Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du code de la santé publique relatives aux nuisances sonores et les zones protégées définies par l'arrêté préfectoral 2017-216-002 du 1 août 2017 susvisé.

Article 4: Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le maire, soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal Administratif de Nîmes.

Article 5:

- Le maire,

- Le demandeur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux services de gendarmerie ou de police nationale.

@) Cocher la case correspondante

(2) Maximum autorisé pour une année civile

Fait à.....

Redessan

le..... (signature du Maire et cachet de la mairie)

04 février 2026

Le Maire,

Fabienne RICHARD-TRINQUIER



Version MAI 2019